

Salle de Lecture Ass. L. G.

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

" AIME DIEU ET VA TON CHEMIN "

IMPRIMEUR :

Imprimerie Générale de Rimouski.

AGRICULTURE

— AÉRATION DU LAIT

Aussitôt que le lait est coulé, il faut l'aérer avant que le lait ne soit refroidi. Il faut l'aérer pour en faire sortir les mauvaises odeurs qu'il contient presque toujours. Il faut faire cette opération avant qu'il ne soit refroidi, parce que, une fois qu'il est froid, il ne cède que difficilement les mauvaises odeurs qu'il renferme. Ces odeurs peuvent venir de diverses sources. Il y a d'abord ce que l'on appelle l'odeur animale. Cette odeur est très forte lorsque les vaches sont dans une étable mal aérée, ainsi que pendant les grandes chaleurs de l'été, et surtout lorsque les vaches sont en chaleur. Il se développe aussi de mauvaises odeurs, comme on l'a vu précédemment, lorsque les vaches stationnent dans des endroits où il y a de mauvaises odeurs dans l'air pour quelque cause que ce soit, ou lorsqu'elles mangent ou boivent des substances, herbes, légumes ou eau de mauvaise qualité ou susceptibles de communiquer leur mauvaise odeur au lait. Donc l'aération est une chose indispensable. Elle doit être pratiquée dans un endroit où l'air est pur, hors de l'étable toujours. Dans le cas où le lait est contaminé par le fait que les vaches ont mangé de mauvaises herbes ou qu'elles sont en chaleur, il est bon de répéter une fois l'aération.

— COULOIRS — AÉRATEURS

Lorsque le lait a été coulé, on pratique généralement l'aération en transvasant le lait d'un vaisseau dans un autre et en faisant cette opération plusieurs fois. Ceci n'est guère pratique quand on a un bidon de cent livres de lait ou plus à manœuvrer. Alors on procède quelquefois à l'opération en brassant le lait avec un vase qu'on plonge dans le bidon et dont on laisse retomber le contenu pour le reprendre de nouveau, répétant ce mouvement plusieurs fois. Par cette méthode, il y a danger, lorsque le volume du lait est considérable, que l'aération soit faite bien irrégulièrement. Il vaut mieux à tous égards se servir d'un couloir aérateur, petit appareil qui est fait pour s'adapter sur le bidon même, et dont il existe plusieurs modèles fort peu coûteux, variant en valeur depuis 90 centimes jusqu'à \$1.50. Il est construit de façon à couler et à aérer le lait en même temps, et d'une seule opération. Par son usage, le lait de chaque vache, immédiatement après qu'elle est traitée, est passé dans l'appareil et coulé et aéré pendant qu'il est encore tout chaud, et l'opération se trouve faite dans les meilleures conditions possibles. Il faut cependant observer pour les couloirs-aérateurs que le couloir qu'ils comportent soit toujours en toile métallique, et que ce qui a été dit plus haut au sujet des couloirs en toile métallique s'applique ici, c'est-à-dire qu'il faut leur ajouter un couloir en coton à fromage double pour les raisons énoncées dans le paragraphe qui précède.

— REFOIDISSEMENT DU LAIT

Après l'aération, le bidon contenant le lait doit être mis dans un endroit où l'air est bien pur et peut circuler librement, et où il soit à l'abri de l'eau de pluie s'il en tombe. Une fois qu'on l'a mis dans la place où il doit passer la nuit, on doit procéder au refroidissement, immédiat et fait aussi proprement que possible, du lait. Si l'on a une source d'eau bien froide naturellement, l'on emplit de cette eau des cuves dans lesquelles on place les bidons; à défaut de cette eau froide, on refroidit celle que l'on a avec de la glace, et, lorsque le lait est destiné à la fabrication du beurre, ce refroidissement ne saurait être trop énergique pendant les grandes chaleurs de l'été. Si le lait doit aller à la fromagerie, il exige moins de refroidissement. Il suffit alors d'abaisser sa température, d'environ 90 degrés Fahr. qu'elle est au sortir du pis, jusqu'à 60 degrés Fahr. Un trop grand refroidissement lorsqu'il s'agit de la fabrication du fromage, rend le lait plus lent à prendre le degré d'avancement voulu pour la mise en présure. Cependant, du samedi au lundi, vu que le lait est gardé longtemps chez le patron, il faut refroidir énergiquement la traite du samedi soir et du dimanche matin et éviter de les mêler avec celles du dimanche soir et du lundi matin.

SOINS DU LAIT DANS LE BIDON A PARTIR DU SOIR JUSQU'AU MATIN

Une fois le lait refroidi, on laisse ouvert le bidon qui le contient de façon à ce que l'air qu'on introduit dans le lait, par l'aération, puisse s'échapper et entraîner avec lui les odeurs qu'il est destiné à enlever.

Il est bon pour empêcher les insectes ou les saletés de tomber dans le bidon laissé ainsi ouvert, de placer sur l'ouverture un coton à fromage double. Plusieurs fois, dans la soirée, il faut brasser le lait afin d'aider à l'air à s'échapper et d'empêcher la montée trop rapide de crème. Si cela est fait avec, et si, le matin on répète ce brassage de bonne heure, coulage et de s'appliquer aussi rigoureusement au lait du matin qu'au lait du soir, et comme celui du matin n'a pas généralement le temps de se refroidir, il vaut beaucoup mieux, si la chose est praticable, ne pas mêler ensemble le lait du matin avec celui du soir. Dans les temps orageux surtout, il suffit de mêler ensemble le lait du matin avec celui du soir qui est refroidi pour faire surir et même quelquefois faire cailler le lait immédiatement.

Une chose à éviter, c'est la coutume, que cherchent à implanter certains producteurs et vendeurs de produits chimiques, de mettre dans le lait des substances appelées conservateurs du lait, surtout dans le lait du samedi et du dimanche, pour l'empêcher de surir. Ces substances connues sous divers noms, tels que ceux de préservatine, préservitas, glaciale, callérine, etc., empêchent ordinairement le lait de surir, mais ne doivent cependant jamais

CERTIFICAT DONNÉ PAR UN DES PRINCIPAUX MÉDECINS DE MONTRÉAL

Le Vin Saint-Sehon, de M^r Hector Falon propriétaire au Guyen-Velay (France) est reconnu par les médecins français comme un Vin tonique et digestif de première qualité.

Il a d'excellentes vertus apéritives, et je puis ajouter que c'est un fortifiant de premier ordre.

Montréal 9 mai 1906

D. Defacqhelley,

des Hospitiaux de Paris

Sighe Rachel. Montréal.

F. X. ST-CHARLES & CIE., Sous-Dépôtaires pour le Canada
29, 41, 43 rue St-Gabriel, Montréal.

être employées. Sans me prononcer sur l'inconvénient qu'elles peuvent avoir au point de vue de la santé, dans l'alimentation, je me contenterai de dire que ces substances paralysent ou détruisent les ferments du lait, bons ou mauvais, et rendent le lait très réfractaire à l'action de la présure, dont il faut, alors, employer de très grandes quantités qui nuisent à la qualité du fromage. On peut, à ce point de vue, dire de ces substances, que les meilleures ne valent rien.

MAUVAIS LAIT QUI PROVIENT DE LA MALHONNÊTÉ DE CELUI QUI LE PRODUIT

Il est question dans cette conférence de trois principales classes de mauvais lait; celui provenant de la vache elle-même; celui provenant du mauvais soin du lait par le patron; celui provenant de la malhonnêteté du patron. Il ne me reste plus qu'à parler de cette dernière classe de mauvais lait.

On compte quatre principales fraudes commises par les patrons malhonnêtes; celle qui consiste à écrémer le lait avant de l'apporter à la fabrique; celle qui consiste à mettre de l'eau dans le lait pour en augmenter la quantité; celle qui consiste à écrémer le lait et à mettre de l'eau dans ce même lait; celle qui consiste à garder chez soi les égouts du lait. Un mot sur chacune de ces fraudes.

LAIT FRAUDULEUSEMENT ÉCRÉMÉ

Cette fraude, comme d'ailleurs les autres dont il est question, est des plus faciles à découvrir maintenant, c'est-à-dire depuis que nous avons le lactodensimètre Québécois et l'appareil Babcock pour l'épreuve du lait. Pour les patrons malhonnêtes qui ne croient pas pou-

voir être facilement découverts s'ils écrémer leur lait avant de le porter à la fabrique, il est bon d'expliquer que le gras ou la crème qu'ils enlèvent du lait est plus léger que le lait, et que conséquemment, celui-ci reste plus pesant, ou a plus de densité, une fois écrémé. Comme, de plus, il contient moins de gras lorsqu'on en a enlevé une partie, il est facile de comprendre que avec le lactodensimètre qui révèle le degré de pesanteur, ou plutôt de densité du lait, et le babcock qui établit son pour cent de gras, toute fraude d'écrémage est aisément découverte. C'est ainsi que 33% ou plus, au lactodensimètre, et 3 pour cent ou moins, au babcock, indique ordinairement, un écrémage frauduleux.



Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par tout personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire d'immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous:

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY,
Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Cms.

CARTES D'AFFAIRES

C. E. L. DIONNE, C. R. LÉONIDAS DIONNE, JR
DIONNE & DIONNE
AVOCATS
No. 46 rue Dalhousie,
QUÉBEC.
S'adresser également les termes de Cour du
district de Rimouski.

LOUIS TACHE
AVOCAT
Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.
AVOCAT
Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.
GAGNON & SASSEVILLE
AVOCATS
Avenue de la Cathédrale, Rimouski.
Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.
NOTAIRE
Bâtisse de la Cie d'Assurance,
RIMOUSKI

ARGENT à PRÊTER: sur première hypothèque; des conditions spéciales et avantageuses sont faites aux Fabriques de paroisse et aux Communautés religieuses.

HON. A. TESSIER, C. R., H. R. FISSET
Min. de l'Agriculture. AUG. TESSIER, JR

TESSIER, FISET & TESSIER
AVOCATS
Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU
AVOCAT
Rue des Avocats - RIMOUSKI.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.
NOTAIRE
Avenue de l'Évêché - Rimouski
Téléphone 63.

Dr Edgar Couillard
Ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.
Spécialités:
Chirurgie générale, Gynécologie.
Bureaux: rue St-Germain, Rimouski
(résidence de M. A. Audet)

Dr Lorenzo J. Montreuil
SPECIALISTE
Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles.
9 1/2 rue St-Jean, — Québec.
Consultations: 10h. à 4h. A.M., et 7 à 8h. P.M.

J. C. GAUVREAU
CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI
DÉTECTIVE PRIVÉ
Rue des Avocats, RIMOUSKI.
Téléphones Bureau: N° 38.
Rés. privée: N° 6.

Agence des...
Compagnies d'Assurances Canadiennes
suivantes, contre le feu:

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.
LA CIE MONTRÉAL-CANADA.
LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.
LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE
COMPTABLE ET AGENT
à Rimouski.

PAUL RAYMOND
Peintre-Décorateur
et Entrepreneur.
Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapiseries, Toiles à classis, Pôles, Vitres, Miroirs, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.
Coin des rues St-Jean et des Avocats
RIMOUSKI.

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.

ABONNEMENT

\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centins.

Tarif des Annonces

1^{re} insertion, la ligne..... 10 centins.
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 15 juin 1906.

Première communion

Mardi dernier, à 7 hrs, à la cathédrale, a eu lieu la première communion des enfants de la ville et de la paroisse. La cérémonie a été très imposante. Monsieur le curé Saucier a dit la messe, et Monsieur le vicaire Dogny, avant et après la communion, a donné de très belles instructions. Le chant par les Belles de la ville, sous la direction de l'organiste, M. le Notaire Belzile, a été remarquable. Il conviendrait de les féliciter et de les remercier. De même pour celles qui ont eu la charité d'enseigner le catéchisme aux préparants et préparantes.

Une dame de cette ville a eu l'heureuse inspiration de servir un banquet, avec le concours de quelques amies, mercredi, aux vingt quatre jeunes premiers communiants. Celui qui récompense jusqu'au verre d'eau froide donné en son nom, sans aucun doute, tient compte de ces œuvres dans son grand livre.

Sir Hector Langevin

La vieille cité de Québec a conduit ce matin à leur dernière demeure, les restes mortels d'un homme qui pendant nombre d'années, a joué un des premiers rôles dans l'histoire politique de notre pays. Sir Hector Langevin est décédé, lundi soir, le 11 juin courant, à sa résidence de la rue St-Louis, Québec. Dans un de nos prochains numéros nous publierons quelques renseignements sur la carrière de cet homme que Rimouski a pu considérer comme un des siens. Pour aujourd'hui nous ne pouvons que donner les notes suivantes que nous prenons dans un grand quotidien de Montréal. « La Presse » résume comme suit la vie de sir Hector Langevin :

Né à Québec le 25 août 1826, il reçut son éducation au Séminaire de Québec. En 1846 il commençait sa cléricature au bureau de l'hon. A. N. Morin, à Montréal.

Il termina ses études légales avec Sir Georges Etienne Cartier. Entre temps, Hector L. Langevin écrivait de brillants articles dans les journaux de la métropole. En 1850 il était admis au Barreau, et après avoir pratiqué un an à Montréal, il retournait à Québec où il a toujours demeuré depuis.

A Québec, encore jeune avocat, Hector L. Langevin fit sa marque dans les cercles de chemins de fer, et fut bientôt nommé vice-président de la Compagnie du chemin de fer du Nord. En 1855 M. Langevin obtenait un prix pour un essai sur le Canada qui a été publié à l'occasion de l'Exposition de Paris.

En 1856, le jeune Langevin commençait sa longue carrière publique en devenant échevin du quartier du Palais à Québec; l'année suivante, le maire étant en Angleterre, il le remplaçait en sa qualité de maire suppléant. Aux élections suivantes il était élu maire de Québec, poste qu'il occupa durant trois années consécutives. En même temps il débutait

dans la vie politique, en devenant député du comté de Dorchester, comté qu'il représenta jusqu'à la Confédération, puis depuis la Confédération jusqu'en 1874,

Dès 1861, M. Langevin avait été reconnu comme l'un des chefs du parti conservateur; la même année il était élu président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Les deux années suivantes il fut président de l'Institut Canadien.

Le 30 mars 1864, il fut créé Conseil de la Reine, puis il devint solliciteur Général pour le Bas Canada dans le gouvernement Taché-Macdonald, et membre du Conseil Exécutif. En novembre 1866, il fut nommé Maître Général des Postes; il administra ce département jusqu'à la Confédération. Lors des négociations à propos de la Confédération, Sir Hector Langevin représenta sa province aux conférences de Charlottetown et de Québec en 1864, et aussi à l'historique conférence de Londres en 1866, alors que la Constitution du Canada fut définitivement tracée dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Lorsque Sir John A. Macdonald forma le premier cabinet de la Confédération, Sir Hector Langevin devint Secrétaire d'Etat et Membre du Conseil Privé. L'année suivante il était créé commandeur de « l'Ordre du Bain. » Comme le double mandat existait dans le temps, Sir Hector représenta Dorchester aux Communes et à la Législature de Québec jusqu'en 1874, et Québec Centre ensuite.

Aux premiers temps de la Confédération Sir Hector agit aussi comme Régistrateur-Général et comme surintendant des affaires des Indiens; il fut aussi président du comité des Chemins de fer du Conseil privé et commissaire assistant de l'Orateur de la Chambre des Communes. En 1870, il fut créé Chevalier Commandeur de l'Ordre Romain de Saint-Grégoire le Grand.

En 1871, M. Langevin se rendait à la Colombie Anglaise pour représenter le gouvernement au sujet des travaux entrepris par le gouvernement, en même temps que l'on choisissait le terminus du Pacifique Canadien.

En 1873, avec le gouvernement Macdonald, il donnait sa démission à la suite du scandale du Pacifique. Cependant, il fut réélu en 1876, dans le comté de Charlevoix. Son élection fut annulée, mais il fut réélu en 1877. Aux élections générales de 1878, il était défait dans Rimouski.

Toutefois, sir John Macdonald le nommait Maître Général des postes, et sir Hector se faisait élire par acclamation dans Trois-Rivières où le député du temps lui avait cédé la place. En 1879, sir Hector devenait ministre des Travaux Publics.

Il fut envoyé à Londres, après le refus du marquis de Lorne de sanctionner la démission du lieutenant-gouverneur Letellier de St Just et il réussit dans sa mission.

Depuis sa démission en 1892, sir Hector Langevin a mené une vie paisible, à Québec.

Sa dernière maladie rappela à tous son étonnante carrière et les services nombreux qu'il a rendus au pays.

Sir Hector était le frère de feu Mgr Jean Langevain, ancien évêque de Rimouski.

La distribution des prix aux élèves des Soeurs de la Charité de Rimouski, aura lieu le 22 courant à 10 hrs a. m. La sortie des élèves aura lieu le même jour.

Les Messieurs du clergé, les amis de l'éducation et les parents des élèves sont respectueusement invités d'y assister.

Sr. St-Barthélemi
Supr.

Travaux Importants

Dans le comté de Gaspé, Ste Anne des Monts et l'Anse du Cap

Ottawa, — A la demande de l'hon. M. Lemieux, maître général des postes, le département des Travaux Publics a donné instruction à M. J. T. Bertrand, ingénieur résident pour le comté de Gaspé, de commencer les travaux projetés sur la rivière Ste-Anne des Monts. M. Bertrand se rendra immédiatement sur les lieux.

A la demande du Révd. M. Côté, curé de l'Anse du Cap, l'hon. M. Lemieux a obtenu une appropriation pour le quai. Des soumissions ont été demandées il y a quelque temps, et les travaux vont commencer incessamment.

Conseil de Comté

Une séance du Conseil de Comté de Rimouski No 1 a eu lieu en cette ville, le 13 courant. Etaient présents: MM. P. E. D'Anjou préfet et maire du Bic; M. Parent, maire de St-Valérien; P. Proulx, maire de Ste-Blandine; John McWilliams, maire de Pointe au Père; Ernest Rioux, maire de St-Gabriel; Louis Taché, maire de St-Germain de Rimouski; Nap. Fréchette, maire de Ste-Luce; Nap. Thibault, maire de St-Simon; Ed. Gauthier, maire de St-Angèle de Merici; Thomas Beaulieu, maire de Ste-Flavie; Philippe Meunier, maire de Métis; P. Pineau, maire de N.-D. du Sacré-Cœur; Jos. Roy, maire Mont-Joli; Ls Pelletier, maire de St-Donat.

Présenté le rapport de M. Joseph Lavoie, du Bic, nommé surintendant sur la requête du Crédit Municipal demandant que la route dite « du moulin » dans les paroisses de Rimouski et N.-D. du Sacré-Cœur soit déclarée route de comté. Le rapport était contre la demande, et a été maintenu.

Le Conseil a aussi accordé la requête de MM. N. Aubin et autres demandant l'annexion à Mont-Joli, de partie de Ste-Flavie. Mais la partie ainsi annexée continuera à être tenue à l'entretien etc du pont sur la rivière Métis.

La corporation de comté n'a aucune dette maintenant, mais pour faire face aux dépenses de l'année, le conseil a fait une répartition de \$1.500.00, c'est-à-dire \$500.00, de moins que l'année dernière.

Les affaires de cette corporation sont donc dans un état tout à fait prospère.

TACHE-GIRARD

Lundi dernier, le 4, a eu lieu le mariage de Meille Yvonne Taché, fille cadette de M. J.-C. Taché, ingénieur résidant à Chicoutimi et M. Tancrède Girard fils de M. Joseph Girard, M. P., St-Gédéon.

Le mariage a eu lieu à huit heures et demi dans la Cathédrale de Chicoutimi.

Les mariés et les parents prirent place dans le sanctuaire au pied du maître autel.

Monsieur l'abbé Eug. Lapointe, Supérieur du Séminaire de Chicoutimi, célébra la messe et fit la bénédiction du mariage.

Pendant la messe, les jeunes gens de la ville chantèrent plusieurs beaux cantiques en chœur.

Les solis ont été chantés par MM. Philippe Desbiens, Jos Lachance et L. P. Girard. M. l'abbé Gagné, organiste de la Cathédrale fit entendre plusieurs jolis morceaux de ciconstance.

Après la messe, les mariés, les parents et plusieurs amis passèrent à la sacristie pour signer l'acte de mariage dans les registres de la paroisse.

Les personnes suivantes ont signé :

Yvonne Taché, Tancrède Girard, Jos Girard, M. P. J. C. Taché, Mme J. C. Taché, Mme P. E. Mercier, Dme Jos Girard, Marie Taché, Dmet On, Tremblay, Jeanne Audet, H. F. Gosselin, B. C. Warren, Angeline, F. Lapointe, Geneviève, L. Dubuc, Sophie G. Gauvreau, M. Gagnon, M. B. Lefebvre, Ls. C. Girard, A. C. Tremblay, M. D. N. St-Pierre, Mme Dr C. C. Warren, P. H. Boily, Ed. Lemieux, William Tremblay, E. Delamarre, Ptre, L. G. Gagné, L. G. Belley, L. E. Beauchamp, J. Adé-lard Tremblay, Eugène Lapointe, Ptre.

La noce se rendit ensuite chez Monsieur l'ingénieur Taché où un somptueux déjeuner fut gaiement partagé.

Messieurs les abbés E. Lapointe et Delamarre du séminaire prirent part au déjeuner de famille.

M. Taché en termes très délicats proposa la santé des jeunes mariés et M. J. Girard M. P. y répondit avec la verve qu'on lui connaît.

M. l'abbé Lapointe fit ensuite un bijou de discours de circonstance qui restera un des meilleurs souvenirs de noces des jeunes mariés.

Dans la matinée M. et Mme. Tancrède Girard reçurent des télégrammes de félicitations de M. Eugène D. Lafleur, Ottawa; J. Eug. Caron, Tadoussac; M. et Mme Théodore Tremblay, Roberval; Melle Hélène Donohue, Québec. Dès la veille, plusieurs lettres de félicitations avaient été reçues; entr'autres de l'hon. L. Guin; Lady et Sir Henri E. Taschereau, M. le Colonel et Mme L. F. Pinault, Mme Melle et M. Louis Fréchette, M. et Mme J. Bruchési, Mme et Melle Laframboise, M. et Mme Fraser.

Plus de 160 riches cadeaux ont été donnés à M. et Mme Tancrède Girard. La liste de ces cadeaux n'étant pas complète, nous la publierons la semaine prochaine. Pour donner une idée de la richesse des souvenirs reçus, nous dirons qu'il ont été assurés pour le montant de \$3.000.

A midi l'heureux couple s'est embarqué à bord du bateau Stormking en compagnie de M. l'ingénieur J.C. Taché qui s'en va en tournée d'inspection sur la Côte Nord.

Un grand nombre d'amis attendaient l'heureux couple sur le quai, et à leur arrivée ce fut une pluie diluvienne de confetti qui ne mouilla personne.

Les jeunes mariés sont partis avec les souhaits de bon voyage de leurs nombreux amis de Chicoutimi. Ils doivent débarquer à Rimouski et continuer leur voyage de noces dans les provinces maritimes, par chemin de fer.

« Le Progrès du Saguenay »

MARIAGES

A l'Isle-Verte le 12 juin, avait lieu le mariage de M. A. Irénée Parent, tailleur, du Bic, avec Melle Marie Angela Deslauriers.

La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Chs. Ant. Lavoie, oncle du marié.

L'heureux couple est parti en voyage de noces à Montréal.

—Lundi dernier, à la chapelle St-Roch de Québec, Monsieur le curé Ant. Gauvreau a béni le mariage de notre ami le Dr Hardy, de St-Gabriel, et de Melle Marquis, fille de M. J. Marquis, voyageur de commerce.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

—Monsieur le juge Larue est devenu subitement indisposé ce matin, en conséquence le terme de la cour a été déclaré clos. Nous souhaitons prompt rétablissement au savant magistrat.

AU SEMINAIRE

Grande activité chez la gent écolière : tous préparent avec ardeur les examens qui commenceront demain. MM. les Physiciens et les Rhétoriciens passeront samedi et lundi, leur baccalauréat universitaire. Inutile de dire que ce sera deux journées d'émotion, cependant les candidats les voient venir avec calme, confiants qu'ils sont en la Providence et Saint Antoine le grand Protecteur des étudiants et Patron du Séminaire.

Mardi soir, distribution des prix, mercredi matin, la sortie ! Ah ! voilà un mot qui retentit agréablement aux oreilles des bons écoliers, les vacances et leur cortège de plaisirs, la perspective de se retrouver une fois encore au sein de la famille, voilà de quoi rendre chère aux élèves cette journée du 20 juin. Cette année sept physiciens feront leurs adieux à l'Alma Mater ; ce sont : M. M. Chs Eugène Thériault, Wilfrid Gauthier, Alphonse D'Amours, J. B. Dubé, Alphonse Garneau, pensionnaires ; Éudore Couture, Elzéar Noël, externes.

A nos amis, succès dans leur nouvelle carrière.

A. G.

AU LAC ST-JEAN

Roberval, 12 juin, 1906, C'est le 3 juillet, il ne faut pas l'oublier, que cette grande excursion de cultivateurs doit avoir lieu au beau pays de colonisation du Lac St-Jean.

L'hon. M. Prévost, le dévoué Ministre de la colonisation, a bien voulu accepter le patronage de ce voyage et doit lui-même accompagner les futurs colons sur le train spécial qui les mènera au Lac St-Jean.

Le lendemain, aura lieu l'inauguration du nouveau vapeur « Pkougami »

Ce bateau est d'un type tout à fait particulier, fait exprès pour remonter les rivières aux eaux basses comme les rivières du Lac St-Jean sont à certaines saisons de l'année. L'hon. M. Prévost est celui qui a compris l'importance d'un service régulier de vapeurs entre les différentes colonies pour stimuler la colonisation, et c'est à son initiative que la région du Lac St-Jean possède au jourd'hui un service de vapeurs tel que peu de pays, surtout de pays de colonisation, peut se vanter d'avoir.

Tout en étant un voyage de colonisation, ce sera une belle fête.

AVIS

Je donne par les présentes avis que je serai responsable d'aucune dette, compte, faits en mon nom à moins d'une autorisation écrite de ma part.
Ste-Flavie Station, 7 juin 1906.
(Signé) Simond Emond.

Tout Homme A BESOIN, au moins une fois dans sa vie.....



d'un **JONG**
Encore faut-il savoir le BIEN CHOISIR.

L. Ph. MARTIN
l'opticien bien connu, le populaire bijoutier garde, en magasin, l'assortiment le plus complet et le mieux choisi de **BAGUES** de fiançailles, **JONGS** de mariage, bagues, épingles et épinglettes.
Tout acheteur peut donner lui-même son goût. L'article désigné sera promptement exécuté, sur ordre, à l'atelier même.

Pendant que vous serez là profitez en pour voir ce qu'est vraiment une MONTRE de précision. Il en a à vendre pour tous les goûts et toutes les bourses.
Une visite est toujours profitable chez
L. Ph. MARTIN
BIJOUTIER et OPTICIEN
Avenue de l'Évêché, RIMOUSKI.
Téléphone 115 — B. P. 63

BILL No. 88

La Compagnie D'assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimouski, Témiscouata & Kamouraska s'adresse au Parlement Fédéral pour obtenir certains pouvoirs mentionnés dans le Bill No 88.

L'intention des Directeurs de la Compagnie n'est pas d'établir une nouvelle compagnie, mais seulement d'obtenir certains pouvoirs lui permettant de continuer efficacement l'œuvre qu'ils ont commencée.

Les principales raisons qui ont convaincu les Directeurs qu'il était à propos et même nécessaire de demander la passation de cette loi, sont les suivantes :

1.—Le Territoire dans lequel la Compagnie a actuellement le droit de solliciter des assurances est limité à la Province de Québec.

2.—En vertu de l'art. 5290 S. R. P. O. le montant des assurances que nous pouvons accepter dans les villes ne peut excéder 25% du total des assurances de la Compagnie.

3.—Le montant des assurances à primes fixes ne doit pas excéder la $\frac{1}{2}$ du montant restant à payer à raison des primes sur billets ou des valeurs en mains le 31 août précédent (5295 S. R. P. Q.)

4.—Le fonds de réserve ne doit pas dépasser \$100.000.00, (5334 S. R. P. Q. 61 Vict. Ch. 38.)

Comme on peut le constater, la loi qui régit actuellement notre Compagnie impose plusieurs restrictions et si nous voulons continuer à faire des assurances, ces restrictions doivent disparaître, et voici pourquoi :

1.—Notre Compagnie est celle qui a le plus grand nombre de polices. Au 31 août dernier, nous avions 20-019 polices en force, tandis que celle qui venait immédiatement après nous n'en avait que 11521. Depuis le commencement de l'année, nous avons au-delà 5000 nouvelles polices. Nous avons pénétré dans toutes les localités de la Province, paroisses, faubourgs, villages et villes, et à l'heure actuelle, nous sommes obligés de refuser chaque jour des demandes vu que nous en avons en quantité suffisante dans certaines localités. Si nous ne pouvons étendre notre champ d'action en assurant dans les autres Provinces de la Puissance, il va falloir demander à nos agents de ne pas prendre de nouvelles assurances dans un grand nombre de localités, et en affaires, lorsqu'il n'y a pas *avancement, il y a reculade.*

D'ailleurs, pourquoi ne serions-nous pas traités comme les compagnies étrangères qui, sur simple obtention de licence, et après dépôt exigé, peuvent solliciter des assurances dans tout notre pays? Nous pouvons faire comme toute autre compagnie le dépôt qui sera exigé pour la garantie des assurés.

2.—Depuis un certain nombre d'années le nombre des villes a considérablement augmenté dans la Province de Québec, et c'est surtout dans ces localités où il y a chance de prendre des assurances. Si la restriction fixée par le Statut local reste en vigueur, il faudra encore cesser d'assurer dans toutes ces villes que nous rencontrons à chaque pas dans notre Province.

3.—Les gens d'affaires préfèrent s'assurer sous le système à primes fixes. La Sect. 5295 des S. R. P. Q. met une limite à l'assurance sous ce système, et c'est un embarras pour une compagnie qui, comme la nôtre, veut continuer la marche progressive dans laquelle elle est entrée.

4.—La loi locale déclare que le fonds de réserve de la Compagnie ne doit pas dépasser \$100 000.00. On comprendra facilement qu'avec une réserve aussi faible, une compa-

gnie ne peut inspirer une très forte confiance. Qu'est-ce en effet que \$100.000.00, lorsque dans une seule semaine, nous pouvons perdre 15 à \$20000.00, en réclamations? Au commencement de la présente année, dans une des premières semaines, nous avons eu à payer en réclamations pour plus de \$15.000.00. Avec une réserve de ce montant une compagnie ne peut être considérée comme solide et prête à faire face aux réclamations.

On dira que la Compagnie a 90 jours pour payer ses réclamations, et qu'ainsi le fonds de réserve étant épuisé, elle pourra faire des répartitions pour payer telles réclamations.

Il est bien entendu que les compagnies mutuelles ne font qu'une seule répartition par année, et que si on décidait d'en demander plus d'une dans la même année, ce serait le coup de mort de telle compagnie à courte échéance.

Voilà un résumé des raisons qui nous font demander les changements mentionnés dans le Bill No 88.

Des correspondances reflétant l'opinion de quelques personnes opposées au présent Bill ont été publiées dans "l'Évènement" et "Le Canada". Nous n'avons pas cru qu'il était opportun de répondre à ces correspondances, et d'engager un débat qui, enfin de compte, n'aurait eu aucun résultat pratique. Notre Bill est soumis à des gens d'affaires, aux représentants attirés du peuple Canadien, et nous croyons qu'il est entre bonnes mains. Après que nous aurons donné les explications que l'on jugera nécessaires, nous sommes convaincus que nous serons traités avec justice.

Il est bon cependant de répondre à certains avancés des correspondances en question :

On prétend que la clause 3 du Bill permettra aux Directeurs de rester en office pendant un temps indéterminé. Tant que la nouvelle loi ne sera pas en force et vigueuse, c'est-à-dire tant que le capital-action fixé n'aura pas été souscrit, que 25% sur tel capital n'aura pas été payé, et qu'une licence n'aura pas été obtenue (Sect. 12), cet acte ne sera pas en force. Alors, la Compagnie sera régie par l'acte local tant que les conditions pour la mise en force de l'acte fédéral n'auront pas été remplies. Les Directeurs seront élus sous les dispositions des S. R. P. Q., et ce à chaque année, comme par le passé.

Quant à la clause 5 du Bill, je crois qu'elle pourrait être modifiée de manière à donner aux porteurs de polices à système mutuel le droit à un vote pour chaque \$10.00 ou fraction de \$10.00 de leur billet de dépôt. Il est vrai que les actions seront données de préférence aux porteurs de polices à système mutuel, et qu'en réalité, ce seront eux qui seront les actionnaires. Mais comme il se rencontrera un grand nombre de ces porteurs de polices qui n'aimeront pas prendre d'actions, on pourrait modifier la clause 5 de telle sorte qu'ils soient sur un pied d'égalité avec les autres actionnaires lorsqu'il s'agira de voter.

La clause 6 donne, il est vrai, aux Directeurs le droit de porter le capital jusqu'à un million, mais ce même pouvoir est aussi donné aux membres régulièrement réunis en assemblée. Je suis d'ailleurs convaincu que les Directeurs n'augmenteront pas ce capital sans consulter les intéressés, savoir les assurés, suivant le mode indiqué dans la clause en question. Dans tous les cas, on peut amender cette clause.

On a prétendu que les assurés sous le système mutuel pouvaient être appelés à payer plus que le

montant de leur billet de dépôt. Il n'y a rien de tel dans le Bill, non plus que dans la loi locale. Cette prétention est tout-à-fait erronée.

Quant au nombre des Directeurs, la clause 16 est facultative; il est bien probable que le nombre actuel ne sera pas changé. S'il était augmenté ce serait probablement une aubaine pour plusieurs assurés qui, depuis longtemps, font des efforts pour avoir voix délibérante au conseil de la Compagnie.

On a prétendu que depuis plusieurs années, on a exigé, sans droit le plein montant du billet de dépôt des assurés, ce qui ne pouvait se faire, vu que la réserve excédait le montant fixé par la loi.

Comme question de fait, à part la dernière année qui a été exceptionnellement bonne, il n'y a pas eu une grande différence entre les recettes et les dépenses. Même en 19-03, les dépenses ont été plus fortes que les recettes.

Suivant les dispositions de l'art. 5333 S. R. P. Q. les Directeurs peuvent profiter des années pendant lesquelles il y a peu d'incendies pour pourvoir à un fonds de réserve et en vertu de l'art. 5334, ce fonds de réserve ne doit pas dépasser \$100.000.00. Ce fonds de réserve se compose des argents de la Compagnie, et ne comprend pas les billets non plus que les bâties occupées comme bureaux par la Compagnie. Or, au 31 août 1904, la Compagnie n'avait en argent qu'une somme de \$28633.31; ce n'est qu'au 31 août 1905 qu'elle a atteint le chiffre de \$62239.86. Comment peut-on alors dire que les Directeurs n'auraient pas dû exiger le plein montant des billets de dépôt, lorsqu'on était loin d'avoir atteint la limite fixée par la loi pour le fonds de réserve?

Quant aux clauses 17 et 18, sur le choix des Directeurs, on pourra les amender de manière à donner autant de droit aux porteurs de polices à système mutuel qu'aux actionnaires. Il est cependant faux de dire que les Directeurs choisis par les porteurs de polices à système mutuel devront être qualifiés sur \$1000.00 de parts. Ces Directeurs devront être assurés pour \$1000.00, seulement, ils ne seront pas même obligés de souscrire des parts pour être Directeurs.

On pourrait peut-être s'étonner de constater que nous faisons un changement au nom de la Compagnie. Nous gardons en effet le mot "Rimouski", et retranchons le reste. Le nom de la Compagnie jusqu'à présent était un peu long, mais lors de l'établissement de la Compagnie, il y a trente ans, ce nom avait plus sa raison d'être qu'aujourd'hui. En effet, pendant quelque temps, les compagnies mutuelles de la Province de Québec n'ont été autorisées à solliciter des assurances que dans les comtés dont elles portaient les noms, et ainsi notre Compagnie n'a pu, pendant que cette loi a été en force, dépasser les limites des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska. Cette loi ayant été abrogée, le nom dans toute sa longueur n'a plus sa raison d'être. Cependant nos assurés des comtés de Témiscouata & Kamouraska ne souffriront pas du changement de nom, et ils peuvent être certains qu'ils seront traités avec autant de considération dans l'avenir que par le passé.

La Compagnie continuera, comme par le passé, à faire des assurances tant sous le système mutuel que sous celui à primes fixes, et ceux qui ont bien voulu nous honorer de leur confiance jusqu'à présent peuvent être convaincus que leur position sera aussi bonne après l'adoption de la loi projetée

qu'avant. Si changement il y a, tel changement ne pourra être qu'à leur avantage, car le moyen le plus efficace de faire bénéficier les assurés des avantages de la Compagnie, sera de leur distribuer, sous forme de dividendes le surplus des recettes qui se a constaté chaque année.

Une des principales objections à faire au présent Bill c'est que les membres de la Compagnie n'ont pas été consultés au sujet des changements demandés, et que les Directeurs seuls ont autorisé la présentation du Bill en question.

S'il est nécessaire de consulter les membres au sujet de cette loi, rien n'empêchera de le faire après la passation du Bill, et dans ce dernier, avec les autres conditions imposées pour que la loi vienne en force, on pourra mettre la clause suivante : *"Il est entendu que la présente loi ne deviendra en force que lorsqu'elle aura été approuvée par la majorité des membres de la Compagnie dûment convoqués à cet effet"*.

Si on peut autoriser la passation d'un Bill avant qu'il soit préparé, à plus forte raison on peut l'approuver lorsqu'il est complètement rédigé et qu'il a été soumis à la discussion. On se trouve dans une meilleure position pour en apprécier les qualités et les défauts.

Des pouvoirs semblables à ceux que nous demandons ont été accordés à la « Montréal-Canada » (3 Ed. VII Ch. 158) et à la « Richmond » & Drummond Fire Ins. Co. (3 Ed. VII, Ch. 183)

Rimouski, mai 1906.

N. BERNIER,
Gérant Cie. R. T. & K.

Canada
Province de Québec
District de Rimouski
No 1318
Pour le Comté de Rimouski, siégeant à St-Pierre du Lac Métapédia (Cedar-Hall).
Victor Thibeault, de Ste-Marie de Sayabec.
District susdit. Marchand. Demandeur
vs
Désolé Charrette de Ste-Félicité (Groses-Roches) District, susdit. Cultivateur.
Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Cedar-Hall, 2 juin 1906

JOSEPH SMITH,
G. C. M.

Les commandements de Jefferson

Thomas Jefferson, qui naquit en 1743 et mourut en 1826, fut, on le sait, le troisième président de la République des États-Unis. Comme son compatriote Benjamin Franklin, il a laissé, joint à sa réputation d'homme d'Etat, le renom d'un moraliste distingué. Ses dix commandements sont d'excellents conseils pour la conduite de la vie. Ils sont peu connus. Les voici :

- I. — Ne renvoyez pas à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.
- II. — N'employez pas autrui pour ce que vous pouvez faire vous-même.
- III. — Ne dépensez pas votre argent avant de l'avoir gagné.
- IV. — N'achetez jamais l'inutile, sous prétexte que c'est bon marché.
- V. — La vanité et l'orgueil coûtent plus que la faim et la soif.
- VI. — Ne nous repentions jamais d'avoir mangé trop peu.
- VII. — Rien n'est fatigant, si c'est fait de bon cœur.
- VIII. — Que de chagrins nous ont donnés des malheurs que notre imagination nous faisait craindre et qui ne sont jamais arrivés!
- IX. — Prenez toujours les choses par le bon bout.
- X. — Si vous êtes mécontent, comptez jusqu'à dix avant de parler, et jusqu'à cent si vous êtes en colère.

BANCS RUSTIQUES

TRES BEL ASSORTIMENT

M. ROM. D'ANJOU, vient d'ouvrir, en notre ville, ancien poste de son père, M. Jos. D'Anjou UN MAGNIFIQUE MAGASIN ou sera mis en vente une grande quantité de

BANCS RUSTIQUES
Étagères, Jardinières, Porte Musiques, Tables, Etc., Etc.

L'assortiment est considérable et varié. Les patrons sont nouveaux, très chics. La construction est bien faite et très forte.

LES PRIX SONT MODERES
Allez les voir chez

ROMUALD D'ANJOU
Avenue de la Cathédrale, Rimouski.



Le GIN Croix Rouge

est le seul dont l'âge est garanti par un timbre du GOUVERNEMENT.

Est en relation d'affaires avec les meilleurs facteurs du continent.

LA COMPAGNIE VICTORIA

The Victoria Company

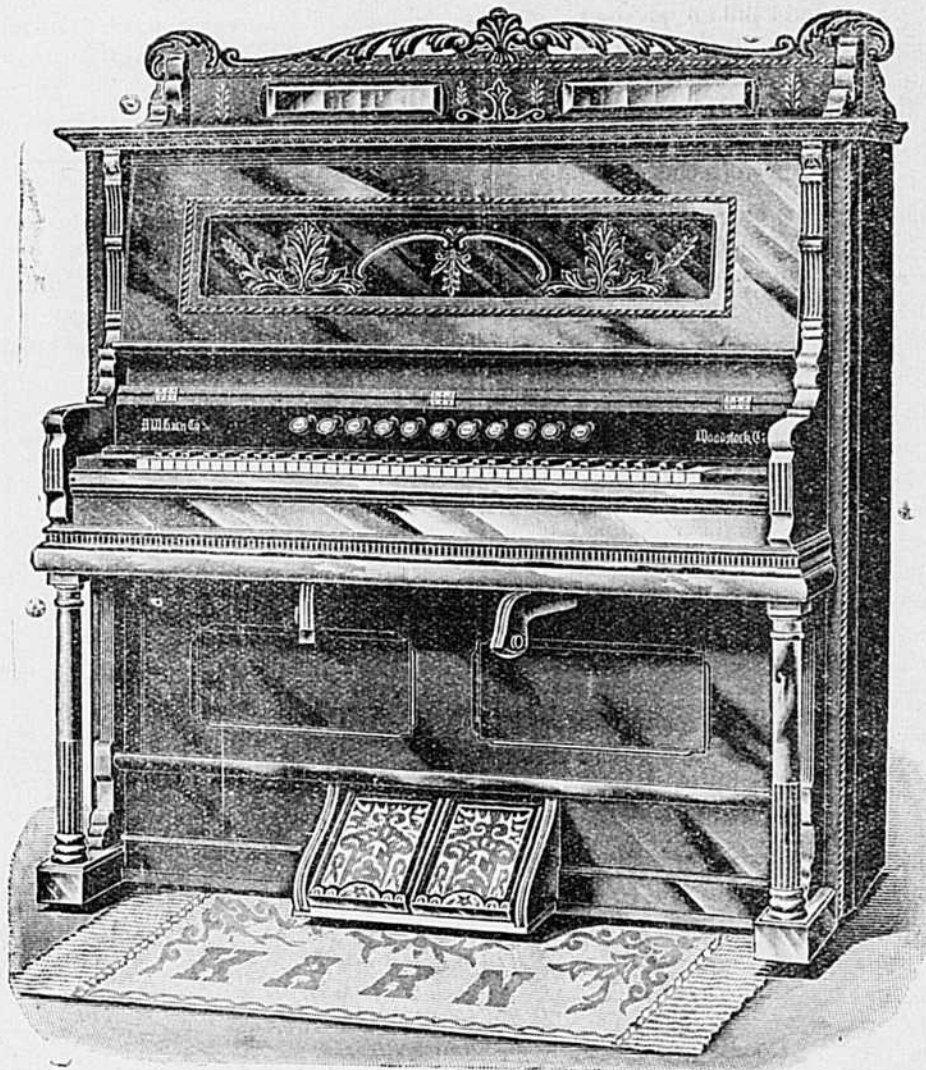
N'a pas d'autres agents voyageurs que ses feuilles d'annonces.

Fait le commerce de

Pianos, Harmoniums, Orgues d'Eglise, Orgues à Tuyaux, et Clavigraphes.

Notre maison a été fondée en vue de réduire de 25 à 33 pour cent les prix du détail dans ces deux lignes de commerce.

Nous fournissons des instruments de premier choix, préparés sur commande et parfaitement garantis.

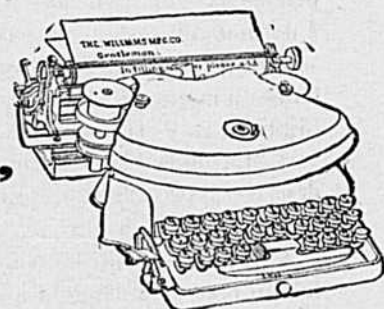


LE PACIFIQUE CANADIEN

Emploie

425 "EMPIRE"

sur son réseau de chemin de fer.



C'est le meilleur clavigraphe connu à **\$60.00**

Arthur Chamberland, Gérant.
RIMOUSKI, P. Q.

Il y a cinquante ans et aujourd'hui

CONTRASTES A PROPOS D'UN MARIAGE ROYAL

Le Lorrain, de Metz, publie cet article de souvenirs :

Il y a un demi siècle environ, un petit Italien allait prendre des leçons gratuites dans un village éloigné. Son père était mort, et sa mère si pauvre et si chargée de famille, qu'on se demandait comment il ferait ses études. L'enfant le sentit si bien, que pour ménager la bourse de sa mère, il faisait chaque jour le chemin « nu-pieds ».

Il n'avait pas de hautes visées ; son horizon, à lui, était un village, où il pût, humble prêtre, travailler au bien des âmes.

Un demi-siècle s'est écoulé : et voici que par-delà la mer une reine d'Espagne s'incline vers lui pour lui demander sa bénédiction, et, l'ayant obtenue, elle lui envoie un télégramme émouvant dans lequel elle se déclare sa fille respectueuse, reconnaissante et dévouée ; elle, la fille d'un roi qui compte 400 millions de sujets. Et le roi d'Espagne, à son tour, lui envoie une dépêche pleine d'effusion pour le remercier de ses bontés, le fils de Henri IV et de Louis XIV remercie le fils de la veuve Sarto.

Quel contraste !

Et ce n'est pas le seul. Il y a cinquante ans, la vieille haine anti-romaine fermentait encore en Angleterre ; on poussait encore à la Chambre le cri *No popery*, « pas de papisme ! » Et aujourd'hui, celle qui descend d'un roi successeur de Henri VIII, le chef de l'Eglise anglicane, se fait romaine du consente-

ment de ses parents et l'opinion du pays ne s'en émeut pas : l'Angleterre protestante est discrètement fière de donner une reine à l'Espagne catholique !

Que les temps sont changés !

Et qui pourra dire les conséquences que cet événement aura dans la suite de l'histoire ?

Il a été préparé, d'ailleurs. La reine-impératrice Victoria, parlant de Léon XIII devant deux impératrices d'Allemagne, l'appelait respectueusement le « Saint-Père ». Et les deux princesses partageaient son respect.

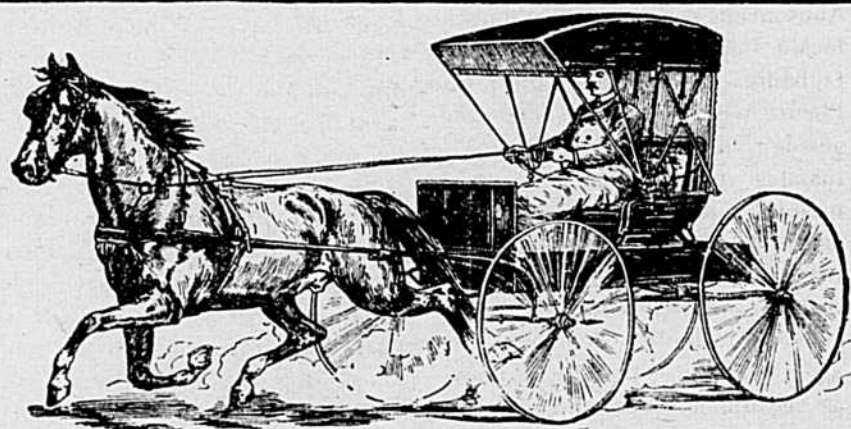
Mais revenons au mariage royal. L'auteur de cette union est l'impératrice Eugénie, la souveraine détrônée des Français. Il y a cinquante ans, elle était dans sa splendeur, et l'on peut bien dire dans ses splendeurs ! Quel éclat soudain elle a jeté sur la France, et l'on pourrait dire sur le monde ! La France et le monde se sont inclinés devant elle, et le chef de la chrétienté a été le parrain de son fils, en présence de quatre-vingts évêques convoqués pour le baptême. Je n'ai pas à voir si elle a été digne de tant de gloire, il y a eu bien du mélange dans cette existence historique ! Mais je me rappelle que lorsqu'on joua « *Mortara* » en sa présence, cette pièce où l'on traitait Pie IX de ravisseur d'enfant, ce fut elle qui donna le signal d'applaudir. Un prêtre me le raconta à l'époque — j'étais jeune encore — et il ajouta d'un ton indigné : « Elle payera cela plus tard ! » Et il m'a répété depuis : « Elle le payera ! »

Elle l'a payé, hélas, dans des catastrophes telles qu'il y aurait de la cruauté à y revenir. Mais la souveraine déchue s'est tournée vers Dieu qui pardonne, et vers le Saint-Siège, refuge des infortunes ; et aujourd'hui pour réparer son « affaire Mortara » à elle, elle présente au Saint-Père, successeur de Pie IX, une princesse d'Angleterre qui devient sa fille.

L'IMPRIMERIE GENERALE DE RIMOUSKI

POSEDE UN OUTILLAGE DE PREMIER ORDRE

Son stock de papeterie est considérable et répond à tous les besoins. Elle fait le commerce de détail, mais s'occupe spécialement du commerce de gros. — Votre patronage est respectueusement sollicité.



Avis Important

J'ai le plaisir d'annoncer à mes pratiques et au public en général que je viens de recevoir un stock considérable de magnifiques

VOITURES

de toutes sortes, pour tous les goûts, comme pour tous les besoins.

Mes AGENTS en ont reçu chacun un BEL ASSORTIMENT.

Voir les noms de mes agents dans mon annonce en dernière page de ce journal.

ALLEZ LES VOIR

et vous serez convaincus de l'élégance de mes voitures, comme de leur bonne construction, qui est de première classe sous tous les rapports.

PRIX MODÉRÉS
BONNES CONDITIONS DE PAIEMENT.

JOS. LEPAGE
Voiturier, RIMOUSKI.

NOTES LOCALES

—Madame Emile Bureau, ses filles : Madame Paradis et Melle Valéda Bureau sont à l'hôtel Rimouski.

—De passage à Rimouski, dans le cours de la semaine : MM. P. E. Beaulieu, Lac au Saumon ; L. F. Chouinard, Aurèle L'Arrivée, St-Moise ; H. Boulay, L. P. Joubert, Sayabec ; J. E. Méthot, Avocat, C. R. Arthabaska ; E. Martin, St-Fabien ; MM. Odilon Piché, Antoine Fortin, de Causapscal ; Louis Dupéré, de Mont-Joli.

—Monsieur le curé Lebel, de St-Donat, était en ville ce matin.

—Il y a eu réunion du Chapitre de la cathédrale hier.

—M. C. A. St-Pierre, inspecteur de la Cie d'Assurance Rimouski, partira dimanche prochain pour une tournée d'inspection à St-Jérôme, Labelle et Drummond. Il sera de retour dans une quinzaine.

—M. Pilon, voyageur de commerce, a passé les derniers jours à Montréal. Il sera de retour ce soir.

—Si le temps le permet, la procession du S. Sacrement se fera dimanche prochain. Elle passera par les rues St-Germain, Achille, Ste-Marie, et St-Germain. Il y aura reposoirs chez les Dames de la Charité, Mme P. Drapeau M. J. N. Pouliot C. R. et A. Chamberland, P. C. S.

—On annonce, pour le 19 courant le mariage de monsieur Ernest Voyer, agent d'assurance, et fils de notre ancien concitoyen feu Alfred Voyer, à mademoiselle Marie-Louise Chartré, de Québec.

Aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

—M. le notaire Belzile, sur une invitation toute spéciale de M. le juge Matheson et de M. Alexander, de Campbellton, obtenue par l'entremise de M. le curé Sirois de Métapédia, s'est rendu à ce dernier endroit en excursion de pêche au saumon, dans la rivière Restigouche. Il est revenu enchanté de son voyage, ayant eu la bonne fortune de capturer un joli saumon pesant vingt-quatre livres. MM. Georges Gauthier et Albert Pitre, de Métapédia, servaient de guides. Leur réputation comme guides habiles n'est plus à faire.

—L'honorable Auguste Tessier est en ville.

—Monsieur l'avocat L. Dionne, jr. est en ville et suit le terme de la cour qui se tient actuellement. Les nombreux amis de ce monsieur ont été heureux de le revoir et de constater qu'il jouit maintenant d'une excellente santé.

—Le Pomeranien, de la ligne Allan, est venu près de démolir le quai de la Pointe au Père, dimanche dernier. Nous donnerons des détails sur cet accident dans notre prochain numéro.

—M. P. H. A. Caron, et Mlle Alma Bouillon, étaient de passage ici ces jours derniers.

—M. Eug. Banville, est monté à Québec dimanche dernier où il a rencontré les propriétaires de la Brasserie de Beauport.

—A une réunion des membres du Comité de régie de la Société St-Jean Baptiste de Rimouski tenue hier soir il a été proposé et résolu que les différentes sociétés de secours mutuel de cette ville soient spécialement invitées à s'organiser en vue d'assister en corps et prendre part à la procession qui aura lieu à l'issue de la messe solennelle qui sera chantée à la cathédrale le 2 juillet prochain jour choisi pour la célébration de notre fête nationale.

MM. les officiers de ces diverses sociétés sont en conséquence priés de bien vouloir faire leur organisation afin de répondre favorablement à cette invitation.

Par ordre,
Chs D'Anjou, Sect. C. G.
de la procession.

Canada
Province de Québec,
District de Rimouski
No 1304
Pour le Comté de Rimouski, siégeant à St-Pierre du Lac Matapédia (Cedar-Hall).
Victor Thibault, de Ste-Marie de Sayabec
District sudit. Demandeur
vs
Maxime Dion de Ste-Marie de Sayabec. District sudit. Journalier. Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Cedar-Hall, 9 Juin 1906
JOSEPH SMITH, G. C. M.

En GROS et en DETAIL

LES GELEBRES PARFUMS



Eaux de Toilette

Savons
d'Toilette
de Soufre
de Goudron
de Castille



POMMADES
POUDRES A
TOILETTE

de Piver, Roger & Gallet, Colgate & Co.

AUSI : Un magnifique assortiment des meilleurs REMEDES BRE-VETÉS, HUILE D'OLIVES, 35 cts la grande bouteille, HUILE DE CASTOR, 50 cts la grande bouteille.

A Louer Un joli petit magasin sur la rue St Germain, propriété de M. JOS. BELLAVANCE.

S'adresser à

LA PHARMACIE ST-GERMAIN

LA BANQUE MOLSON

INCORPOREE 1855

Capital versé, \$3,000,000

Fonds de Réserve, 3,000,000

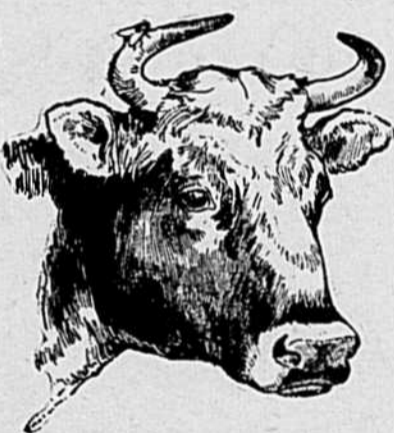
Ste-Flavie Station, Qué.

Toutes affaires de Banque transigées
à cette succursale.

Nous acceptons à un minimum de UNE PIASTRE, tous les DÉPÔTS D'ÉPARGNE, sur lesquels, le taux le plus élevé d'intérêt sera payé.

J. A. O. R. MARCHAND, Comptable.
J. A. GUILMET, Gérant.

Les excursions annuelles à Manitoba et dans les nouvelles provinces du Nord-Ouest Canadien sont commencées, le Mardi 5 du courant, et d'autres se feront le 19 juin et les 3 et 17 juillet prochains. Le départ se fait de la Gare Windsor de Montréal, à 9.40 du matin de ces jours-là. Les billets aller et retour sont valides pour deux mois de la date du départ. Les personnes qui désirent prendre part à ces excursions et qui voudraient se renseigner sur Manitoba en particulier, pourront s'adresser au bureau du Commissaire de Manitoba, chambre 22, 107 rue Saint-Jacques, Montréal. On peut écrire.



AVIS

M. LAROUCHE est heureux d'annoncer qu'il a ouvert son étal de boucher, mardi, le 17 avril courant.

Il aura en vente :

La meilleure Viande
Pour tous les goûts.

BOEUF, LARD, VEAU, MOUTON,
Aussi : Volailles, Saucisse, Fromage, Oeufs, etc., etc.

On peut s'adresser par téléphone et les ordres seront livrés à domicile.
Votre patronage est respectueusement sollicité.

Ph. LAROUCHE
BOUCHER

Avenue de la Cathédrale, R. MOUSKI

Cour Supérieure Rimouski No 3298
In Re : Jean Emile Rioux, de Causapscal lequérant cession.
Cléophas Falardeau, du même lieu, propriétaire de moulin.

Insolvable
Le dit Insolvable ayant fait, ce jour, le dépôt de son bilan, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du Protonotaire soussigné, le onze de juin prochain, à dix heures du matin, pour donner leur avis sur la nomination du curateur et des inspecteurs.
Bureau du Protonotaire, Rimouski, le 28 mai 1906
Signé Letendre & Chamberland, P. C. S.
Pouliot & Drapeau
Proc. & Requérant.

A VENDRE
Une maison, bien finie, mesurant 24x24, avec hangar de 14x14, située sur la rue projetée entre la rue St-Jean et rue de la Station. Très bonnes conditions de vente. S'adresser à JEAN GAUTHIER, Rimouski.

A VENDRE
Le magnifique HOTEL ST-GERMAIN, réparé et meublé à neuf, il y a environ un an est à vendre. Cet hôtel est avantageusement connu du public voyageur, il possède 24 bonnes chambres, il est muni de toute les améliorations modernes, etc. Vendu à très bonnes conditions S'adresser au propriétaire, M. Frs. Bertrand Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

FERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour Supérieure - Rimouski.
No. 3049 } LEVESQUE & FILS Demandeurs ;
vs ARSENE OUELLET, Défendeur, savoir :

Un terrain situé dans la paroisse de Ste-Angèle de Mérici, contenant deux arpents en superficie, plus ou moins ; borné au nord au chemin Matapédia, au sud à la rivière à Paquet, à l'ouest à Thimothé Ouellet, à l'est à la dite rivière - avec les bâtisses sus-mentionnées, circonstances et dépendances, et connu et désigné comme faisant partie des lots 80, 81, 87, 89, du cadastre officiel pour la paroisse de Ste-Angèle, aussi un moulin à scie, avec ses mouvements et tournants, engins, scies rondes et les montures, carriages, vasesaux, chaussées, dalles, clôtures, et autres accessoires construits sur la propriété, étant une parcelle du lot No 87, du cadastre, ainsi que la jouissance du terrain sur lequel le dit moulin est construit. A charge de payer annuellement, d'une rente annuelle de \$10.00, payable le premier mai, à Thimothé Ouellet.

Pour être vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de Ste-Angèle de Mérici, le QUATRIEME jour de JUILLET 1906, à MIDI.

L. N. ASSELIN, Shérif
Rimouski, 31 mai 1906, 2157
[Première publication, 2 juin 1906.]

FERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit - Rimouski (Matane).
Rimouski, à savoir : L. H. CHOUINARD, No 4120, Demandeur ; contre
FRS MICHAUD, Défendeur.

1° Tous les droits de défrichements, améliorations, bâtisses et autres sur le lot No 7, 11e rang du canton McNider, No 7, 11e rang, cadastre officiel du canton McNider.
2° Tous les droits de défrichements, améliorations, bâtisses et autres sur la partie est du lot No 3, 10e rang du canton McNider, No 3A, du cadastre officiel, 10e rang McNider.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de St-Moise, le QUATRIEME jour de JUILLET 1906, à DIX heures de l'avant-midi.

L. N. ASSELIN, Shérif
Rimouski, 31 mai 1906, 2159
[Première publication, 2 juin 1906.]

SOUSSIONS POUR DRAINAGE

DES SOUSSIONS adressées au soussigné et portant la suscription : "Sousmission pour dragage", seront reçues jusqu'au 15 juin 1906, inclusivement, pour les travaux de dragage requis aux endroits ci-dessous mentionnés dans la Province de Québec, durant le cours de la présente année : Doucet's Landing, chenal de Berthier et Rivière l'Assomption.
On peut se procurer les devis et formules de soumission combinés au ministère des travaux publics à Ottawa. Les soumissions devront comprendre le remorquage des dragues et de leurs accessoires au site des travaux, aller et retour. On n'emploiera seulement que les dragues enregistrées au Canada à l'époque de la réception des soumissions. Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans le cours de trente jours qui suivront la date de l'avis les informant que leur soumission a été acceptée.
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
FRED. GÉLINAS, Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 30 mai 1906.

DANS CHAQUE FAMILLE CANADIENNE

Il y a place pour un

INSTRUMENT DE MUSIQUE de bonne marque



La...
Compagnie Victoria
fournit des instruments de premier choix à
Prix Réduits.

Elle accorde des
PRIX DE FAVEUR
à messieurs les membres du clergé, aux communautés religieuses, aux instituteurs et institutrices.

OCCASIONS :
Un piano, deux harmoniums, un typewriter "Empire", de seconde-mains, à
Vendre à Sacrifice

Nous avons besoin d'un agent recommandable dans chaque localité.

The Victoria Company

Adressez votre commande à

ARTHUR CHAMBERLAND, RIMOUSKI, P. Q.

Cet espace est réservé
par . . .

Couillard, Fils & Cie

Importateurs de Nouveautés

Rue St Germain, - RIMOUSKI.

PATRONS

BUTTERICK



ET LE
MIROIR DES MODES

EN VENTE
CHEZ

J. A. TALBOT

MARCHAND

Ave. de la Cathédrale
RIMOUSKI

Les directions des patrons sont rédigées en français.

LES NOUVEAUTES DE LA SAISON SONT ARRIVÉES

Et la QUALITE aussi bien que la QUANTITE ne laissent rien à désirer.

MESDAMES, avant de faire vos achats, venez examiner notre grand assortiment

Dans les Etoffes et Draps à costumes, à robes, à manteaux, à matinées, etc.
Dans les étoffes et draps manufacturés, tels que : costumes, manteaux, jupes, matinées, etc.

Nous avons les couleurs les plus nouvelles, les **ETOFFES** et les **PATRONS** les mieux choisis.

MESSIEURS, si vous avez besoin de **HARDES FAITES**, de première classe, nous avons à vous offrir ce qu'il y a de plus chic, provenant des meilleures manufactures canadiennes, anglaises, françaises et américaines.

Nous avons aussi les marchandises, à la verge. Aussi : chapeaux et cravates dans les derniers goûts. Le département des chaussures pour hommes, femmes et enfants est au grand complet.

Nous Garantissons satisfaction sous tous les rapports, et nous reprenons les marchandises qui ne conviennent pas, ou nous remboursons l'argent.
Nous achetons les pelletteries vertes et nous payons les plus haut prix du marché.

S. FISHER
RIMOUSKI, P. Q.

M. MARCIL

(Suite)

Nous jetons avec raison les yeux sur notre Nord-Ouest canadien comme la partie destinée à devenir le grenier de L'Empire. Là, en effet, nous y possédons le plus grand champ de blé du monde entier, 300 milles par 900 milles, avec une étendue de 171 millions d'acres pouvant produire du blé. Moins de cinq pour cent de cette superficie est maintenant cultivé et a produit néanmoins 150,000,000 de boisseaux de blé et de grain de toutes sortes. En 1915, nous pouvons espérer que 10 millions d'acres produiront 200 millions de boisseaux de blé. Notre production actuelle est le double de celle du Royaume-Uni. Nous y possédons la sol le plus riche du monde et le Canada y occupe le dixième rang parmi les pays cultivés en blé. Il peut produire trois millions de boisseaux de blé, c'est-à-dire vingt fois la production de la Grande-Bretagne. Dans les dix dernières années, le Manitoba a produit 21 boisseaux par acre. Cette production du blé peut s'étendre jusqu'à Fort Simpson, 818 milles au nord de Winnipeg et nous espérons voir bientôt le Canada occuper le premier rang parmi les nations pour la production du blé. A l'exposition de Saint-Louis, parmi les 150 échantillons de blé et de grain exposés ayant poussé à 2,000 milles au nord de cette ville, le Canada a obtenu le premier rang. Le blé dur No 1 du Manitoba obtient partout aujourd'hui le plus haut prix du marché.

Si le Canada est un pays riche en blé, il n'en est pas moins riche en bois, mines, pêcheries et produits naturels de toutes sortes. Sur le continent nous avons la plus grande étendue de terre propre à la culture du pin blanc et les produits de nos forêts sont au delà de 80 millions chaque année; en 1904, nous avons exporté 33 millions de produits forestiers. Nous possédons un million de milles carrés de bois sur pied; la Colombie-Britannique seule exporte chaque année 120 millions de pieds de bois. Nous avons la plus grande étendue de bois de pulpe du monde et l'exploration de toutes ces richesses ne fait que commencer.

La terre canadienne renferme dans son sein des minéraux précieux de tous genres. En 1904 nos mines ont produit 60,000,000, et leur production totale depuis 20 ans a été de \$ 600,000,000. Le Canada occupe le quatrième rang parmi les pays aurifères du monde entier. Les placers du Yukon ont produit plus d'or que les placers de toute autre région minière. Notre production a augmenté de 600 p.c. depuis 1886. Nous avons les plus grands gisements de nickel et l'amiante la plus riche et la meilleure de l'univers. Notre territoire renferme 100,000 carrés de terrain carbonifère et les gisements de houille du Nid-du-Corbeau fourniraient à eux seuls, dit-on, assez de houille pour 5,000 ans d'exploitation à raison de 4 millions de tonnes par année. D'immenses aciéries ont été établis dans l'est, à Sydney, et dans l'ouest, au Sault Ste-Marie. En ce qui concerne le cuivre, le plomb, le cobalt, l'argent et le peuple, nous en sommes encore, pour ainsi dire, à nos débuts, et nous sommes au premier rang. Nos pêcheries sont classées parmi les plus importantes et produisent \$ 25,000,000 par année. Depuis la Colombie Anglaise, avec ses grandes pêcheries de Saumon, jusqu'aux provinces maritimes, à l'est, le Canada occupe une position enviable sous ce rapport.

Il y a en Canada 100,000,000 d'a-

crés de terres à pâturage pour l'élevage des animaux. Il y a 25 ans, le commerce des animaux dans l'ouest donnait un total de 25 lêtes de bétail. Les pâturages contiennent maintenant 800,000 bêtes à cornes, exactement le double du nombre constaté il y a trois ans. En 1905, 522,000 têtes de bétail ont été expédiées dans la Grande-Bretagne, soit une augmentation de 103,000 comparativement à l'année précédente. Cette industrie augmente dans des proportions énormes.

Nous avons dans l'Alberta 500 milles de canaux d'irrigation; on est à construire entre Calgary et Medicine Hat un canal d'irrigation de 400 milles destiné à fertiliser des millions d'acres de terre. Au Canada, la valeur annuelle des produits de la ferme est de \$303,000,000, et la valeur totale des propriétés agricoles, tant mobilières qu'immobilières est d'un billion et demi. Les neuf-dixièmes de nos exportations de produits naturels vont en Angleterre, savoir: beurre, 93 p.c.; fromage, 90 p.c.; produits de la basse-cour, 79 p.c.; lard fumé, 99 p.c. Le Canada gouverne le marché anglais en ce qui concerne le fromage.

Qu'il me soit permis de dire un mot de nos relations avec les Etats-Unis. Elles sont loin d'être ce qu'elles devraient être. Et cependant, le Canada tient le troisième rang parmi les pays qui importent le plus d'articles américains. En 1902, les exportations des Etats-Unis au Canada ont dépassé de \$ 50,000,000 vos exportations totales au Mexique, aux Etats de l'Amérique Centrale et à tous les pays de l'Amérique du Sud depuis Panama jusqu'au Cap Horn. Depuis l'abrogation du traité de Réciprocité en 1866, lequel durant ses 12 années d'existence, a donné d'après nos progrès relevés, une balance de commerce aux Etats-Unis de \$75,000,000 et leur a donné, d'après les relevés américains, une balance de commerce de \$ 34,569,000, tous nos efforts pour établir des relations commerciales plus intimes ont malheureusement échoué. Un projet de traité, négocié en 1874 a été rejeté par le Sénat des Etats-Unis en 1898, les négociations de la Haute Commission Conjointe, en tant qu'il s'agissait d'établir des relations commerciales plus intimes, sont tombées à plat. On semble avoir systématiquement suivi à notre égard une politique d'exclusivisme en dépit des nombreux mouvements inaugurés et mis en œuvre par un grand nombre de vos concitoyens et des nôtres pour aplanir les obstacles. Il en est résulté que le Canada, n'ayant pu réussir à s'assurer le commerce de son voisin le plus rapproché, a tourné ses regards vers la Grande-Bretagne et vers d'autres marchés. Ses nouveaux efforts ont été couronnés d'un succès complet, et la situation du Canada devient chaque jour de plus en plus enviable. La préférence de 33 1-3 pour cent accordée aux marchandises importées de la Grande-Bretagne et de ses colonies a augmenté énormément le chiffre de nos exportations et de nos importations. Le total de notre commerce avec l'étranger qui, en 1896, il y a dix ans, était de \$231,000,000, s'élève maintenant à près de \$500,000,000. Nos exportations en Angleterre se sont élevées de \$ 66,000,000, en 1896, à plus de cent millions, et nos importations pour la consommation, de 32 millions, en 1896 à \$60 millions, en 1905. Le total « per capita » de notre commerce avec l'étranger est aussi considérable que celui de toute autre nation au monde.

(à suivre)

M. RINGUET

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement des pays de production.
VIN DE MESSE
garanti pur et avec certificat.
Gin Canadien « Croix Rouge » en entrepôt et au Prix du Gros.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à mardi, 10 juillet 1906, inclusivement, des soumissions pour la construction d'une jetée à Cape Cove, comté de Gaspé, province de Québec, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour jetée à Cape Cove." On peut consulter les plans et devis au bureau de M. Ph. Béland, commis des travaux, bureau de poste de Québec; de M. Chs. Desjardins, commis des travaux, bureau de poste de Montréal, Qué., du maître de poste à Cape Cove, Qué., ainsi qu'au ministère des travaux publics à Ottawa.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque de dix-sept cents piastres (\$1,706.00) à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

FRED. GELINAS,

Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 9 juin 1906.

N. B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

APPROVISIONNEMENTS DES PENITENCIERS

Des soumissions cachetées, adressées "Inspecteurs des Penitenciers, Ottawa," et marquées "Soumissions pour approvisionnement", seront reçues jusqu'à lundi, le 25 de juin inclusivement, des personnes qui désirent entreprendre la fourniture d'approvisionnements pour l'année fiscale 1906-1907, aux institutions suivantes, savoir:—

- 1. Penitencier de Kingston.
- 2. Penitencier de St-Vincent de Paul.
- 3. Penitencier de Dorchester.
- 4. Penitencier du Manitoba.
- 5. Penitencier de la Colombie Britannique.
- 6. Penitencier d'Alberna.

Des soumissions distinctes seront reçues pour chacune des catégories suivantes d'approvisionnements:—

1. Lait pur frais.
2. Bœuf et mouton (frais).
3. Fourrage.
4. Houille (anthracite et bitumineuse).
5. Bois de corde.
6. Epicerie, lard et bacon.
7. Pétrole (en barils).
8. Nouveautés.
9. Drogues et médicaments.
10. Cuir et fouriture.
11. Quincaillerie, ferblanterie, peinture, huile, etc.
12. Poisson frais.

On pourra obtenir des renseignements quant à la forme du contrat ainsi que des formules de soumissions en s'adressant aux préfets des diverses institutions.

Tous les approvisionnements devront être approuvés par les préfets.

Toutes les soumissions devront spécifier clairement l'institution ou les institutions que le soumissionnaire se propose d'approvisionner, et devront porter les noms de deux cautions solvables.

Les journaux qui inséreront cet avis sans y être autorisés par l'Imprimeur du Roi, ne seront pas payés.

DOUGLASS STEWART,
GEO. W. DAWSON,
Inspecteurs des Penitenciers.
Ministère de la Justice,
Ottawa, 25 mai 1906.

MERCI.

Je dis un merci reconnaissant à toute ma clientèle, avant de clore une ligne de commerce qui m'était profitable, mais que je dois discontinuer vu les nombreuses occupations que j'ai en dehors.

J'abandonne la fabrication du Vin Canadien, et comme j'ai en cave une grande quantité de ce vin, j'en veux écouler au plus tôt. Sa fabrication date de plus de 7 années, ce qui prouve sa qualité. Il est en vente, en gros et en détail. Nous invitons notre clientèle à profiter de cette occasion de se procurer du bon vin.

Aussi, notre assortiment d'ÉPICERIE ne laisse rien à désirer; il est au complet et répond à tous les besoins. Nous avons un assortiment varié des meilleurs

CIGARES et CIGARETTES et nous en ferons notre spécialité, pour le gros et le détail.

Aussi: FRUITS et LEGUMES — de toutes sortes.

Nous avons toujours en magasin la célèbre bière au Gingembre, de notre fabrication, qui est avantageusement connue.

Mme Frs. Lauzier
RIMOUSKI.

La Cie d'Assurance de Rimouski



Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

CONTRE LE FEU

Etablie en 1876

Assurances en force: \$15,000,000.

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très

CANADIEN PACIFIQUE La Banque Nationale

BUREAU CHEF, QUEBEC

AYEZ de notre agent un exemplaire de...

"Western Canada."

LISEZ-LE. Il en a intéressé des milliers. Il sera intéressant pour

VOUS

ET, SI VOUS ALLEZ DANS L'OUEST

dites-nous QUAND et à quel

endroit. Nous vous donnerons nos taux et autres informations.

Ecrivez à

F. R. PERRY, D.P.A., C.P.R.
St-John, N.-B.



KING EDWARD HOTEL

9-11, RUE DES JARDINS, QUEBEC.

En face de l'Hotel de Ville

E. LAPOINTE, Prop. JOS. LAPOINTE, Man.

Prix spécial pour les voyageurs, conventions, excursions et touristes. Une visite est sollicitée. Attention spéciale donnée aux familles.

Special rates for travelling clerks, conventions, excursions and tourists. A visit solicited. Special attention given to families.

P. VALLÉE,

Gérant à Rimouski.

22-04.12m

Allez Visiter

le magnifique assortiment de Voitures de toutes sortes, Buggy, etc.

Aussi, HARNAIS, un véritable Job, chez

JOS. LEPAGE, Voiturier - - Rimouski.

Voici les noms de mes agents: MM. Joseph Gosselin, Cedar-Hall, Ernest Desjardins, Sayabec; Joseph Côté, Causapscal, Joseph Lamarre, St-Damase; Ernest Maltais, Matane; Louis Lavoie St-Alexis; Aug. Blanchet, Amqui; Joseph Onellet, Price; Albini Cloutier, St-Fabien; Joseph St-Pierre, boulanger, Bic; Ph. St-Laurent, Ste-Luce.

SUCCES COLOSSAL

La maison F. X. St. Charles & cie., représentant au Canada, de la maison B. Léon Croizet, vient d'expédier à White Horse, Territoire du Yukon, un nouveau lot de Cognac B. Léon Croizet, Réserve 1830, à \$65.00 la caisse. C'est la troisième expédition de ce germe qui est faite au Yukon, pour Dawson City. (Qualité fournie à l'Elysée, à Paris, pour le Président de la République.) Mr. Ynchaurraga, intéressé de la maison B. Léon Croizet, actuellement à Montréal, se propose d'aller au Yukon, sous peu, pour propager la marque de ces fines eaux-de-vie.

La marque B. Léon Croizet est sur le marché de Montréal, Toronto, Ottawa et Québec, depuis environ deux ans seulement, et a obtenu un succès colossal, surtout pour son Cognac Médicinal, 20 ans d'âge.

EXCURSION DE COLONS AU LAC ST-JEAN

Il y aura une excursion de colons, au Lac St-Jean mardi le 3 juillet prochain.

Départ de Québec à 8.15 a. m. Prix du passage, \$1.50 de Québec à Roberval et retour, de 2ème classe. Des billets de 1ère classe au taux de \$2.50 aller et retour seront vendus avant le jour de l'excursion aux cultivateurs seulement.

Les membres de Québec de la Société de Colonisation du lac St-Jean qui auront payé leurs souscriptions pour l'année courante (1906-1907) auront droit de faire partie du voyage.

Les billets seront bons pour le retour dans l'intervalle de 30 jours après la date du départ de cette excursion. Les dames peuvent aussi faire partie du voyage. Les enfants de 5 ans et au-dessus paient le plein prix du billet d'excursion.

RENE DUPONT

Agent de Colonisation.

Chemin de fer de Québec et du L. St. J., QUEBEC.